

B- Ventilation des dérogations selon le secteur d'activité

Tableau (8) : Ventilation des mesures dérogatoires par secteur d'activité.

Secteurs d'activité	Mesures recensées en 2005	Mesures recensées en 2006	Part	Mesures évaluées en 2006
Santé et Action Sociale	34	52	13%	13
Activités Immobilières	42	43	11%	19
Intermédiation Financière	25	36	9%	11
Zones Géographiques	16	33	8%	11
Agriculture, pêche, aquaculture...	38	32	8%	16
Secteur du Transport	22	22	5%	14
Sécurité et Prévoyance Sociale	7	21	5%	6
Industries alimentaires	11	16	4%	15
Services publics	28	15	4%	6
Secteur d'Exportation	12	12	3%	2
Secteur de l'Artisanat	7	8	2%	4
Electricité, pétrole et gaz	4	4	1%	3
Edition, imprimerie, reproduction	3	4	1%	3
Tourisme	3	2	0%	2
Autres Secteurs	59	73	18%	17
Mesures profitant à tous les secteurs	26	32	8%	17
Total	337	405	100%	159

Les mesures incitatives concernent pratiquement tous les secteurs d'activité. La santé et le social arrivent en première position, soit 13% de l'ensemble des mesures. Les activités immobilières bénéficient de 11% du nombre de dérogations.

L'ensemble des secteurs et principalement les secteurs productifs, bénéficie d'avantages généraux communs qui représentent 8% des mesures dérogatoires.

Tableau (9) : Ventilation des mesures dérogatoires selon leur vocation économique, sociale ou culturelle.

Type d'activité	2005	Part	2006	Part
Activités Economiques	233	69%	252	62%
Activités Sociales	82	24%	125	31%
Activités Culturelles	22	7%	28	7%
Total	337	100%	405	100%

En 2006, le nombre de mesures incitatives porte pour 62% sur les activités économiques, pour 31% sur les activités sociales et pour 7% sur les activités culturelles.